

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 25 juin 2025 à 20h30 à la salle du conseil municipal, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

Présents : BRUNIER Christian, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, DESFOUGERES Christine, LEGROS Catherine, RENAUD Jean-Pierre, RUESCAS Flora, MOREAU Marjorie, CHARRIE Nathalie, LUCAS Jacky.

Absents : ROBLIN Benoît, SALACRUCH Françoise, PORTMANN Cyril.

Secrétaire de séance : BALLANGER Danielle.

Date de convocation : 20 juin 2025

Publication de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) : 20 juin 2025

Etait présent à la réunion : JUCHEREAU Emmanuel, directeur général des services de la commune du Thou.

ORDRE DU JOUR :

Finances

1 - Création de 7 logements à La Gare : Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime

Marchés publics

2 - Création de 7 logements à La Gare : Choix des entreprises

Comptes rendus des commissions

Informations et questions diverses

Réhabilitation d'un bâtiment communal en 7 logements. Choix des entreprises. Modification de la délibération n° 2025_06_19_2.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants ;

Vu l'avis public d'appel à concurrence publié le 7 mars 2025 ;

Vu l'analyse des offres présentée par le maître d'œuvre devant la commission Marchés à procédure adaptée (MAPA) le 4 juin 2025 ;

Vu l'analyse des offres présentée par le maître d'œuvre devant la commission Marchés à procédure adaptée (MAPA) le 20 juin 2025 réalisé suite à une observation formulée par une entreprise dans le cadre du délai de réponse accordé aux entreprises non retenues ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'attribution du lot n° 7 Cloisons-doublages-plafonds-isolation ;

La présente délibération modifie la délibération n° 2025_06_19_2 en date du 19 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Attribue le lot n° 7 Cloisons-doublages-plafonds-isolation à l'entreprise PF PLATRERIE pour un montant HT de 53 525.48 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif au lot n° 7 ainsi que les autres marchés ;
- Dit que les lots sont ainsi attribués :

Lots	Dénomination	Entreprises	Montants HT
1	VRD	RINEAU TP	89 732.51 €
2	Démolition – Gros œuvre	TRICHET	339 371.19 €
3	Charpente-ossature bois-bardages bois	ENAULT BOIS	69 794.92 €
4	Couverture tuiles-Couverture zinc-zinguerie	RENOBAT	43 500.00 €
5	Menuiserie extérieure PVC	SEMA	41 793.07 €
6	Menuiseries intérieures bois	SEMA	34 957.08 €
7	Cloisons-doublages-plafonds-isolation	PF PLATRERIE	53 525.48 €
8	Chape	B2S	7 768.80 €
9	Serrurerie	FABAREZ	87 536.98 €
10	Revêtement de sol-carrelage-faïence	NEAU & BELLUTEAU	14 855.65 €
11	Revêtement sol souple	G3 BATIMENT	7 042.46 €
12	Electricité Courants forts et faibles	SEBELEC 85	72 153.62 €
13	Chauffage-ventilation-plomberie-sanitaires	CARRE et ASSOCIES	65 739.80 €
14	Peinture	G3 BATIMENT	20 422.96 €
15	Nettoyage	S&P	1 200.00 €
16	Espaces verts - clôtures	TARDY	15 119.25 €
17	Détermilage	SAPA	2 070.90 €
TOTAL			966 584.67 €

- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe concerné.

Création de 7 logements à loyers libres à La Gare. Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2025_06_19_1 en date du 19 juin 2025.

Suite à la notification aux entreprises non retenues une erreur est apparue dans le choix des entreprises modifiant ainsi le montant total des travaux.

Monsieur le Maire rappelle le projet de création de 7 logements à loyers libres à La Gare qui s'inscrit dans la politique d'aide aux communes et aux territoires (PACT) du Département de la Charente-Maritime.

Il propose donc le dépôt d'un dossier de demande de subvention et le plan de financement suivant :

Dépenses HT

Travaux	966 584.67
Maîtrise d'œuvre	112 073.94
Etudes	8 425.00
SPS -Contrôle technique	6 646.50
TOTAL	1 093 730.11

Recettes

Fonds vert énergie	146 715.80	Obtenu
DETR	128 289.12	Obtenu
DSIL	106 949.10	Obtenu
Région Nouvelle Aquitaine	90 000.00	Obtenu
Département 17	80 000.00	Sollicité
Emprunt	541 776.09	
Total	1 093 730.11	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime ;
- Accepte le plan de financement proposé ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Fin de la réunion : 21h15

Le Maire
Christian BRUNIER



La secrétaire de séance
Danielle BALLANGER

